



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accueil des personnes handicapées en établissement spécialisé pour adultes

Question écrite n° 25113

Texte de la question

Mme Graziella Melchior attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap mental pour être accueillies en établissement spécialisé pour adultes. Les représentants des associations départementales des amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI) regrettent le nombre limité de places d'accueil qui impacte l'accompagnement éducatif et professionnel des personnes en situation de handicap. Elles sont contraintes de rester en institut médico-éducatif, faute de places disponibles dans un établissement spécialisé pour adultes. Dans le Finistère, 180 jeunes de plus de 20 ans en situation de handicap mental sont concernés par « l'amendement Creton » et se retrouvent sur liste d'attente, engendrant des répercussions pour eux et leurs familles. Ses dernières déclarations relatives à la suppression de l'application de « l'amendement Creton » laissent les parents de ces jeunes adultes désespérés. L'accueil à domicile qu'elle suggère est difficile à mettre en œuvre. La création rapide de nouveaux foyers de vie pour cette population d'adultes est primordiale et urgente pour l'accueil et le bien-être de ces personnes et de leurs familles. Elle désire connaître les propositions du Gouvernement concernant l'ouverture de nouvelles places en foyers de vie pour les personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Graziella Melchior](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25113

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 décembre 2019](#), page 10679

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)